



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le vingt-huit juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL
D'UN EMPLOI AU SEIN DU GUICHET FAMILLE**

Délibération n° 2023.06.28.074

Rapporteur : Michel ROUGÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;
Vu le tableau des emplois ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 21 juin 2023.

Considérant la nécessité d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent d'agent administratif au sein du Guichet famille à temps non complet de 17,5 heures à 28 heures hebdomadaires.

Considérant que cette augmentation fait suite à un transfert de la mission de facturation des ALAE, CLSH, du service jeune, du service de portage des repas et de l'école de musique, jusque-là assurée par la Direction des Finances et des Marchés Publics, au Guichet famille qui gère les affaires scolaires.

Considérant qu'au-delà de la pertinence de centraliser cette mission au Guichet famille tel que cela était prévu lors de la création de ce service, cela permettra également de stabiliser la continuité du service.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De charger le Maire de porter, à compter du 1^{er} juillet 2023, de 17,5 heures à 28 heures le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi d'agent administratif au sein du Guichet famille ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- chargent le Maire de porter, à compter du 1^{er} juillet 2023, de 17,5 heures à 28 heures le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi d'agent administratif au sein du Guichet famille ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures,

Michel ROUGÉ
Maire,



<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Absents excusés Représentés : 8 Absent : 0</p> <p>Date convocation et affichage : 21 juin 2023</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Michaël TURPIN, Elia LOUBET, Sylvie IZQUIERDO, Christine COGNET.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Natacha MARCHIPONT (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à B. DEVAY), Pascal BARCENAS (pouvoir à P. PARADIS), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à A. PAPIN TOUZET), Fabienne MORA (pouvoir à A-M AGUADO), Olivier DESPRINCE (pouvoir à M. ROUGÉ), Georges DENEUVILLE (pouvoir à C. COGNET), Guy BUSIDAN (pouvoir à S. IZQUIERO).</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Marie-Claude FARCY</p>
---	---